



Relevé de conclusions

Conseil de quartier de Saint-Liguair

Direction des Vies Participatives

Rédacteur : GUILLOTON Charles-Henri

Jeudi 30 mai 2013 – 20h

Co-Présidents : Jean-Pierre GAILLARD, Co-président élu, Michel NICOLLE, Co-président habitant.

Elus municipaux : Jacques TAPIN, Amaury BREUILLE, Adjointes au Maire.

Membres : Philippe AUTRET ; Philippe BEULE ; Françoise BOYER ; Jocelyne BRANDEAU ; Dominique CANEVET ; Jean-Philippe CHEVALIER ; Rémy COEURDEROY ; Rémy COMBES ; Patrick FAZILLEAU ; Philippe FUCHS ; Claudie HAY ; Michèle LABIDOIRE ; Claudie ROUSSE ; Daniel THIBAUT ; Patrick VEILLON.

Direction des Vies Participatives : Bénédicte GABRIEL ; Charles-Henri GUILLOTON.

Excusés : Pascal DUFORESTEL ; Jean-Michel FOUILLET ; Chantal BARRE ; François VANEL ; James MEUNIER ; Styven POULIGO ; Jean-Louis SIMON.

Absents : Jérôme BALOGE ; Jean-Philippe CHEVALIER ; Sylvie COISLIER ; Cyril PETRAU ; Nicolas ROUSELIERE ; Annick SAVARIT.

Ordre du jour du Conseil de Quartier du jeudi 30 mai 2013 :

1. Retour sur le 1^{er} « Troc au Jardin » du 5 mai 2013
2. Point sur le Cœur de quartier de St-Liguair
 - Avancée des travaux
 - Informations sur les fouilles archéologiques
 - Inauguration du Cœur de quartier et événement patrimoine
3. Autres dossiers du Conseil
 - Bourg de Sevreau : informations sur le planning des opérations
 - Rénovation de la salle des fêtes
 - Eclairage public rue du 8 mai 1945
4. Questions et informations diverses d'actualité

Présentation de M. Charles-Henri GUILLOTON, nouveau Coordinateur des Conseils de quartier en remplacement de Mme Sabrina ROUSSEAU, jusqu'au mois d'octobre.

1. Retour sur le 1^{er} « Troc au Jardin » du dimanche 5 mai 2013 – place Constant Saboureau

Le premier « Troc au Jardin », organisé le dimanche 5 mai 2013, par le Conseil de quartier de Saint-Liguairé a réuni une quarantaine de visiteurs venus échanger autour d'une même passion, le jardinage.

La place Constant Saboureau, nouvellement aménagée, fut un cadre idéal. La météo favorable a participé également à rendre ce moment agréable.

Le « Troc au Jardin » est un rendez-vous où l'on échange plantes, graines, mais aussi conseils et savoir-faire. Comme l'a rappelé M. Jacques TAPIN, aucune opération commerciale n'intervient dans cette manifestation.

Forts de cette première édition réussie, les organisateurs souhaitent renouveler l'opération. Pourquoi pas à l'automne prochain, lors de l'inauguration de la Place Constant Saboureau.

Pour le prochain rendez-vous, les organisateurs réfléchissent à une meilleure communication et promotion de l'événement.

Quelques photos de l'événement sont diffusées à l'assemblée.

2. Point sur le Cœur de quartier de St-Liguairé

2.1 Avancée des travaux

Stationnement sur le parking de la salle des fêtes

Concernant le parking de la salle des fêtes, les places de stationnement seront matérialisées par des clous, de la signalisation verticale et le logo identifiant les cases réservées aux PMR, personnes à mobilité réduite. Autour du parking, de la terre a été déposée pour venir épauler la zone calcaire et sera enherbée prochainement. A la demande des conseillers de quartier, une fiche bleue est rédigée sur ce point. Son objet porte sur une estimation financière et une étude de faisabilité pour la réalisation et l'implantation d'une bordure entre la terre et la partie calcaire, les conseillers considérant que la proposition technique actuelle ne permettra pas de préserver la partie en terre.

Règles de circulation place Constant Saboureau

Le réaménagement de la place Constant Saboureau a généré un changement compréhensible d'habitude chez les automobilistes. En effet, l'ancien aménagement routier a été transformé en une place piétonne circulée où le piéton est prioritaire. Aussi, le projet n'est pas encore totalement achevé. Ces deux éléments pris conjointement, génèrent selon les conseillers de quartier et les membres du public présents, un non-respect de certaines règles de circulation et un conflit de priorité entre piétons et automobilistes et entre automobilistes eux-mêmes.

La configuration actuelle des lieux présente effectivement, selon les différents témoignages exprimés, un caractère accidentogène. Pour les représentants du Pédibus, la cohabitation entre piétons et véhicules est difficile, notamment lorsque accompagnateurs et enfants partagent la même voie de circulation que les automobilistes.

Pour pallier à ces problématiques, de nombreuses propositions furent avancées au Conseil :

- Rappel de la règle de priorité à droite en l'absence de réglementation particulière
- Mise en place de panneaux de circulation annonçant la présence d'un nouvel aménagement à chaque entrée du cœur de quartier

- Pose d'un panneau de limitation de vitesse à 20 km/h afin de baliser cet espace comme une zone partagée
- Comptage des véhicules et estimation de la vitesse en vue d'une prise de décision en septembre 2013
- Organiser une opération de sensibilisation avec un groupe de conseillers de quartier à l'heure du passage du pédibus pour conforter le caractère prioritaire de ce convoi et rappeler aux automobilistes les règles de base de circulation sur la place nouvellement aménagée.

Finalement, décision a été prise d'attendre la fin des travaux. Ensuite des ajustements pourront être étudiés au besoin.

Stationnement place Constant Saboureau

Une fois le chantier terminé, il a été proposé de faire intervenir la police municipale pour rappeler aux automobilistes les règles de stationnement.

Des potelets et des clous seront positionnés pour matérialiser ces cases « arrêt-minute ». Au total, on comptera 10 places de ce genre, dont une pour les PMR.

Bancs et parement de pierre

Deux bancs seront rajoutés sous l'arbre, sur la terrasse devant l'école. Un parement de pierre avec crépis est prévu pour cette même terrasse.

Plantations

A propos des plantations devant l'école Agrippa d'Aubigné, dans un premier temps, le contrat de plantations passé avec l'entreprise privée va être honoré. Dans un second temps, la mise en place d'un projet pédagogique est envisagée. Ce projet, s'il se concrétise, pourra être encadré par les éco-animateurs de la ville de Niort, qui travailleront en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école et le Conseil de quartier de Saint-Liguaire. A réfléchir, mais une signalisation particulière pourrait être établie devant lesdites plantations dans un objectif de communication.

A l'image du concept « Incroyables Comestibles », M. Amaury BREUILLE, propose que soit intégrées à ces espaces, des plantes comestibles et esthétiques. Le Service des Espaces verts, en collaboration avec le Conseil de quartier, étudiera le sujet et fera des propositions de variétés à planter.

Les jardinières sur la place Constant Saboureau seront délimitées par des bordures. Quant aux plantations, elles seront intégrées à même le sol, sans bordure.

Mur coté place C. Saboureau

Un permis de construire a été déposé. Le mur devrait en conséquent être reconstruit dans l'été.

Mur de la salle des fêtes

Un parterre de jonquilles sera planté au pied du mur.

La végétalisation des murs du bâtiment est un sujet qui sera abordé dans le cadre du projet de réaménagement du site.

Qualité des enrobés

Certains conseillers de quartier avaient émis des interrogations sur le « coût élevé » de la remise en état de la rue du 8 mai. L'enrobé de 150 kg qui a été déposé pour assurer la réfection de la chaussée entre le début du Cœur de quartier et l'église (rue du 8 mai 1945), devant la Mairie de quartier, a été choisi du fait de la circulation fréquente des bus sur cette portion d'une surface de 350m². Le coût de cet enrobé est de 35 € par m², ce qui s'avère raisonnable.

Travaux en cours de finalisation

Les travaux en cours de finalisation portent sur la réalisation des plantations, la mise en place du mobilier urbain, la matérialisation des places de stationnement, l'enduit de la terrasse de l'école et la construction de la voie de liaison (dossier en cours).

2.2 Informations sur les fouilles archéologiques et la voie de liaison

Les fouilles archéologiques

La réalisation de la venelle met en jeu deux hypothèses :

- Les fouilles sont entreprises : Cela va engendrer des coûts importants (180 000 € soient 3,5 fois le montant de l'aménagement de la liaison) et une augmentation des temps de travaux. En revanche, la voie de liaison, une fois construite, sera identique à celle présentée sur les plans d'origine du projet d'aménagement.
- Les fouilles ne sont pas réalisées : Cette hypothèse oblige à demander une autorisation à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour autoriser la ville à s'affranchir de la réalisation des fouilles. D'autre part, le plan de l'aménagement va être modifié. Il devra en conséquence être de nouveau voté. Une rampe d'accès sera créée, son agencement dépendra du projet retenu. Au regard du dénivelé existant entre la venelle et la place Constant Saboureau, la rampe ne pourra pas respecter les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. A ce titre, il est donc nécessaire d'obtenir un avis favorable de la Commission d'accessibilité afin de valider cette dérogation. Il reviendra à Amaury BREUILLE de défendre le projet sur ce point.

A ce jour, la DRAC a donné son accord pour que le projet soit affranchi de fouilles préventives dans la mesure où les fondations de la voie de liaison seront établies à une profondeur maximum de 60 cm.

La voie de liaison

Techniquement, quel que soit le projet retenu, aucun d'entre eux ne peut répondre à la réglementation en vigueur concernant l'accès aux PMR.

Trois projets, pour la construction de la voie de liaison, sont en concurrence :

- 1- Rampe d'accès avec escaliers en parallèle
- 2- Escaliers avec plateforme de repos
- 3- Rampe d'accès en forme de U avec un dénivelé inférieur à 7 % (estimation du coût = 70 000€)

Comme indiqué précédemment, ces différents projets d'aménagement seront présentés par Amaury BREUILLE devant la Commission d'accessibilité. Cette Commission apportera un avis décisionnaire. Ensuite, il reviendra au Maire de la Ville de Niort de trancher. Pour information, le projet n° 3 est l'option privilégiée par les services et M. Amaury BREUILLE.

Quel que soit le projet retenu, un intérêt tout particulier sera porté au choix des matériaux utilisés. L'objectif est de faire de cette venelle un aménagement esthétique.

Enfin, du point de vue du coût, les services techniques avaient provisionné un montant de 70 000 € pour la réalisation des fouilles, montant qui peut être utilisé pour la prise en charge de la création de la rampe.

Propriété de la parcelle qui jouxte le bureau de tabac

Des membres du public et du Conseil de quartier souhaitent obtenir des renseignements concernant la propriété du terrain qui jouxte l'actuel bureau de tabac. Cette parcelle donne accès à l'école, ce qui permettrait éventuellement la mise en place d'un cheminement piéton.

La demande sera transmise aux services techniques.

2.3 Inauguration du Cœur de quartier

L'inauguration de la place Constant Saboureau est pressentie pour le samedi 12 octobre 2013. Le lundi 3 juin 2013 à 20h, un groupe de travail se réunira pour déterminer le contenu de l'inauguration.

Pour information, la date de l'inauguration a été avancée au samedi 28 septembre 2013 à partir de 18h.

2.4 Informations diverses

Par délibération en date du 18 mars 2013, le Conseil municipal de la Ville de Niort a mis en place une commission de règlement amiable pour les travaux d'aménagement du cœur de quartier de Saint-Liguire. Cette commission a pour objet de permettre aux commerçants qui subiraient une perte de chiffre d'affaires en lien étroit avec les travaux de prétendre à une indemnisation. La commission examine les demandes d'indemnisation, les instruit et fait les propositions d'indemnisation des commerçants au Conseil municipal

La Commission de Règlement amiable a décidé d'attribuer une indemnité de 11 000 € à M. HUET, propriétaire de la boulangerie-pâtisserie « Le Moulin de St-Liguire », qui avait déposé une demande le 25 mars dernier. Cette procédure d'indemnisation répond à la gêne et au préjudice portés sur l'activité commerciale de M. HUET lors des travaux d'aménagement réalisés rue du 8 mai 1945, du 18 octobre 2012 au 22 février 2013.

Actuellement fermée, la boulangerie-pâtisserie devrait rouvrir ses portes le 8 juin 2013.

Certains membres du public et du Conseil de quartier ont indiqué que l'ancien boulanger ne pratiquait plus le portage de pain à domicile. Proposition a été faite d'entamer une discussion sur le sujet avec le nouveau boulanger pour que ce service soit de nouveau rétabli.

Le financement du projet de sécurisation de la circulation autour de l'école Agrippa d'Aubigné a été abandonné.

3. Autres dossiers du Conseil

3.1 Bourg de Sevreau : informations sur le planning des opérations

Rappel de l'état des lieux

Le bourg de Sevreau comprend une soixantaine d'habitations le long de l'avenue de Sevreau. Il se trouve à l'extrémité ouest de Niort, à proximité immédiate de Magné.

Il s'agit de la principale porte d'entrée niortaise du Marais poitevin. Pourtant, la qualité des espaces publics n'entre pas en cohérence avec l'image que dégage ce grand site de France.

Les cheminements piétons apparaissent comme dangereux et inconfortables et sont même inexistant sur certaines parties. Les arrêts de bus ne sont pas sécurisés. L'avenue de Sevreau enregistre un trafic important (7 000 véhicules / jour) et les vitesses sont élevées (75 % au-dessus de 50 km/h). D'autre part, le bourg est marqué par un enchevêtrement disgracieux de réseaux aériens.

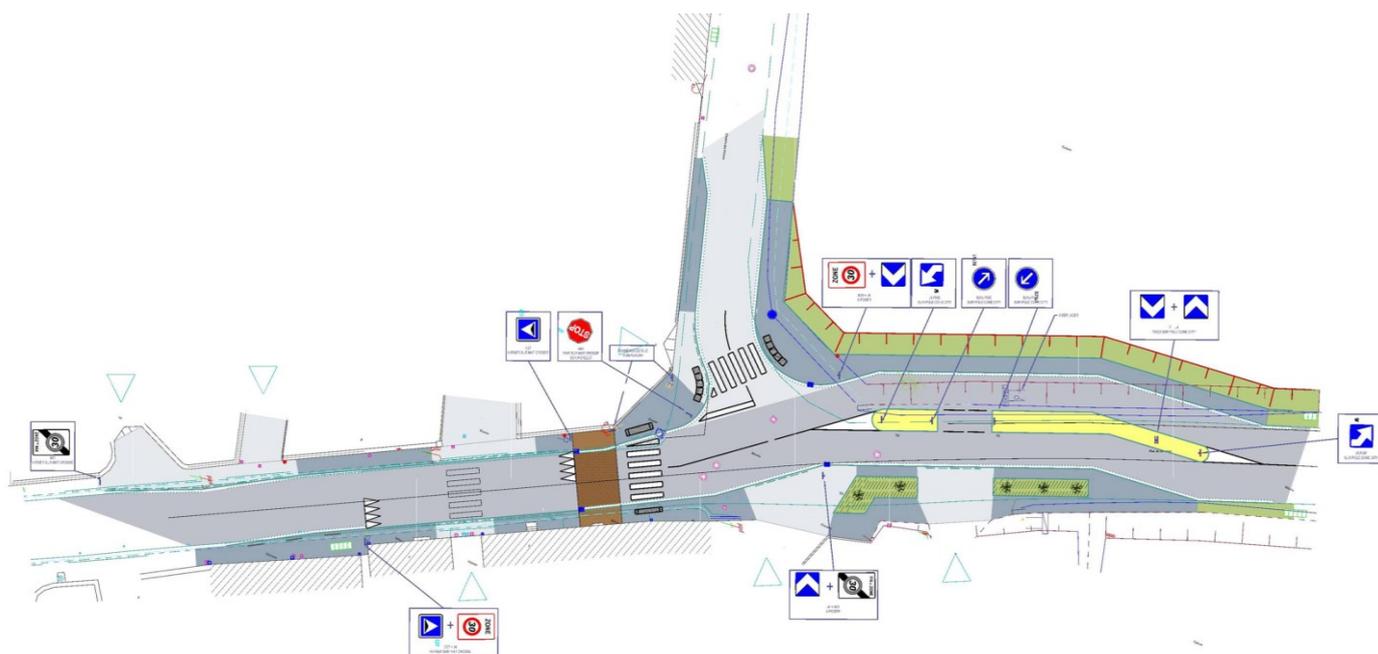
Objectifs fixés

Quatre objectifs principaux ont été dénombrés :

- Réduire la vitesse.
- Sécuriser les arrêts de bus.
- Assurer la sécurisation et la continuité des passages piétons en respectant les normes PMR.
- Créer un environnement esthétique en lien avec son image de porte d'entrée du Marais poitevin.

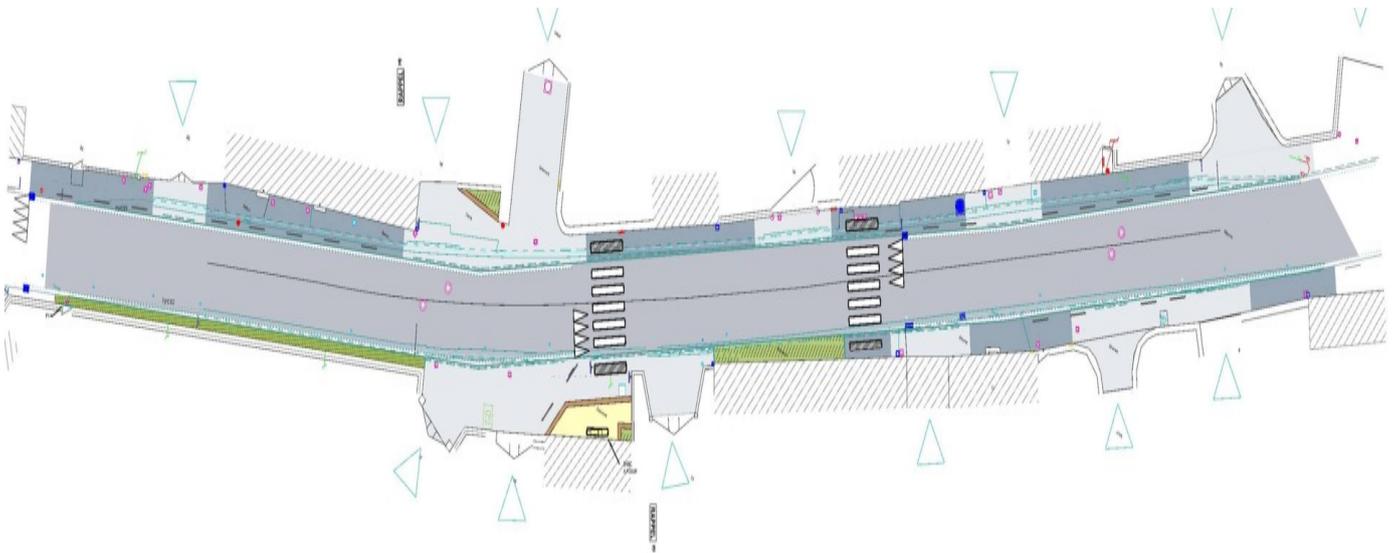
Aménagements proposés

1- Chicane de réduction de vitesse côté Niort à l'entrée du bourg de Sevreau

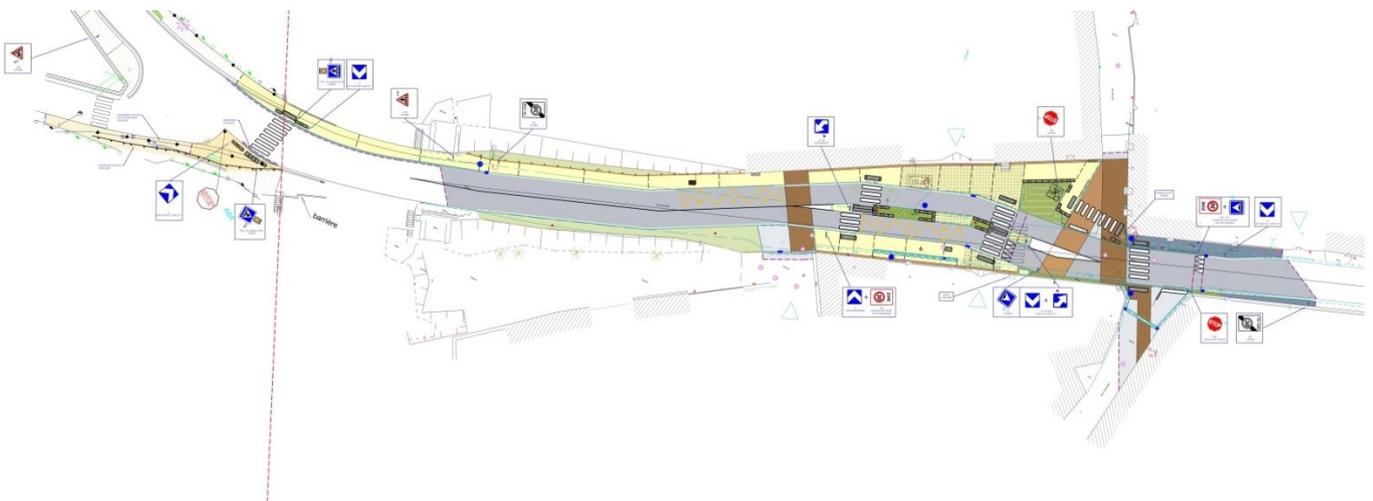


2- Plateau surélevé en section courante (entre la placette et l'entrée côté Niort)

3- Trottoirs en section courante. Parmi eux un sera accessible aux PMR



- 4- Chicane de réduction de vitesse sur la placette, coté Magné
- 5- Arrêts de bus sécurisés et accessibles aux PMR
- 6- Ilot central de traversée piétonne au niveau des arrêts de bus
- 7- Continuité de l'aménagement, coté Magné



- 8- Remplacement de la conduite d'eau potable
- 9- Effacement de tous les réseaux aériens
- 10- Renforcement de l'éclairage public
- 11- Traitement qualitatif de l'ensemble par les matériaux et les plantations utilisés

Découpage des travaux

Le découpage des travaux va se faire en trois tranches :

Tranche 1 :

- Effacement sur l'ensemble du périmètre des réseaux
- Réfection de l'éclairage public
- Placette côté Magné

Budget voté en 2013

Tranche 2 :

- Chicane côté Niort

Tranche 3 :

- Tronçon central

} Plan en cours de validation par le CG 79

Coûts des travaux et financement

Tranche 1 :

- Placette côté Magné
- Effacement sur l'ensemble du périmètre des réseaux
- Réfection de l'éclairage public

➔ 417 050 € TTC (dont 193 572 € pour l'effacement des réseaux)

Tranche 2 :

- Chicane coté Niort

➔ 109 130 € TTC

Tranche 3 :

- Section courante

➔ 74 680 €

Coût total des travaux ➔ 600 860 € TTC

Répartition du financement de l'opération

- SIEDS ➔ 20,79 %
- Conseil général des Deux-Sèvres ➔ 17 % (toutes tranches confondues)
- CAN ➔ 1,67 %
- Ville de Niort ➔ 60,54 %

Organisation des travaux

- Travaux sous circulation avec alternat par feux de circulation
- Déviation des poids lourds via l'itinéraire suivant : Bessines – Sansais – Gare de Coulon
- Nécessité de fermer complètement l'avenue de Sevreau une dizaine de jours pour les tranchées électriques et le revêtement de la chaussée (la fermeture sera programmée sur les vacances scolaires d'octobre dans la mesure du possible)

Conséquences des travaux sous circulation

Avantages :

- Pas d'allongement de parcours pour les usagers

- Desserte de Magné assurée
- Continuité d'exploitation des commerces

Inconvénients :

- Sécurité délicate pour les entreprises, les riverains et les piétons le temps des travaux
- Temps de chantier très long
- Forte gêne pour les automobilistes (temps d'attente aux feux, files a priori très longues)
- Perturbations pour les communes avoisinantes en raison de la déviation destinée aux poids lourds
- Préparation et suivi de l'opération qui mobilise beaucoup de ressources internes

Planification des travaux

septembre		octobre		novembre		décembre	

janvier		février		mars		avril	
			placette côté Magné *				

septembre		octobre		novembre	
	chicane côté Niort + trottoir tronçon central **				

- Travaux SEV (changement des conduites d'eau) → de mi-septembre à mi-novembre 2013
- Travaux SEOLIS (effacement des réseaux) → de mi-novembre à mi-décembre 2013 puis de mi-janvier à mi-février 2014
- Travaux Ville de Niort (aménagement de l'espace) :
 - o Placette coté Magné → de mi-février à fin avril 2014
 - o Chicane coté Niort et trottoir tronçon central → de mi-septembre à fin novembre 2014 (sous réserve du vote du budget)

Réunion d'information et de concertation

Il est convenu qu'une réunion d'information sur site soit organisée en présence des élus, des services techniques, des riverains et commerçants de la zone ainsi que des conseillers de quartier. Ce rendez-vous aura pour objectif de présenter le projet sur site et d'expliquer le planning et les conditions de mise en œuvre des travaux.

Radar pédagogique

Le mardi 14 mai 2013 un radar pédagogique a été implanté à l'entrée du bourg de Sevreau (coté Niort). Selon les retours des Conseillers de quartier, l'affichage de la vitesse des véhicules intervient bien après que le véhicule ait dépassé le radar. Par conséquent, il sera nécessaire d'informer les services techniques de ce dysfonctionnement.

Questions et informations particulières

Des riverains ont mis en évidence le fait que la giration des véhicules provenant de la rue de la Clie et de la rue Grenouillet vers l'avenue de Sevreau est actuellement difficile. Ils craignent que la mise en place de nouveaux aménagements avenue de Sevreau intensifie cette problématique.

Par ailleurs, ils souhaitent savoir si le revêtement de la rue de la Clie et la rue Grenouillet sont traités dans le cadre du projet d'aménagement. Les élus précisent que ces voies ne sont pas prévues dans le périmètre des travaux tel qu'il est défini à ce jour.

Certains membres du public alertent le Conseil de quartier des effets collatéraux générés par l'itinéraire annexe organisé pendant les travaux pour les poids lourds. Ils sont préoccupés par les nuisances que cela va engendrer dans les communes concernées par la déviation.

3.2 Rénovation de la salle des fêtes

Le diagnostic mené par la Direction Patrimoine et Moyens à propos de la salle des fêtes de St-Liguaire sera présenté au groupe de travail le 26 juin 2013 de 14h à 16h. Cette réunion d'information se tiendra à la salle des fêtes de St-Liguaire.

3.3 Eclairage public rue du 8 mai 1945

Rappel du contexte

L'éclairage public a été supprimé rue du 8 mai 1945 car il était devenu impossible de maintenir le matériel en état. Les câbles et les appareils étaient régulièrement endommagés par des branches d'arbres non élaguées par leur propriétaire (les arbres en question ne peuvent subir un élagage sans que cela ne remette en jeu leur santé). De ce fait, l'éclairage public n'est plus en fonctionnement sur cette section depuis avril 2012. Aucune plainte des riverains ou du Pédibus n'est remontée à ce sujet entre avril 2012 et janvier 2013 alors même qu'une déviation a été installée sur ce secteur. En janvier 2013, une riveraine du secteur, a fait remonter l'information par courrier après avoir assisté au démontage de l'éclairage.

Présentation de l'avis technique du Service Eclairage public et Mobilités

La ville de Niort a déposé l'éclairage pour des raisons de sécurité. De même il n'était pas possible pour la collectivité de maintenir décemment l'état du matériel.

La Ville de Niort n'a pas l'obligation de réintégrer l'éclairage public sur cette zone. Son devoir est de maintenir l'état des installations lorsqu'elles sont présentes.

Aussi, en raison des conditions spécifiques sur la zone (vent, chutes de branches, manque d'espace sur le trottoir) la mise en place d'un éclairage provisoire n'est pas envisageable. La réinstallation d'un éclairage aérien est également techniquement interdite par la réglementation en vigueur.

Argumentaire développé par les conseillers de quartier et le public

Suite au rappel du contexte, la riveraine auteure du courrier à Mme Le Maire et présente dans le public, s'exprime sur le sujet, en rappelant notamment le caractère dangereux d'une telle situation. Aussi, elle explique que le démontage des candélabres s'est fait sans aucune consultation ni information préalable.

Certains membres du public font part de leur incompréhension au regard de la décision prise par les services techniques quant à la suppression de l'éclairage public. Ils considèrent que cette situation tend à couper le quartier de St Liguairé en deux.

Réponse des élus

M. Amaury BREUILLE explique que la démarche de suppression de l'éclairage public sur site a été entérinée car les candélabres n'étaient plus en fonctionnement optimal depuis plusieurs mois.

D'autre part, il admet un dysfonctionnement de communication à propos du manque d'information auprès des riverains sur cette problématique.

M. Jacques TAPIN précise que le défaut d'éclairage pose actuellement, d'après les témoignages apportés lors du présent Conseil, un problème de sécurité pour les piétons. Il explique aussi que la municipalité travaille, à l'échelle de la ville, sur un projet qui porte sur l'état et le niveau d'éclairage public.

Il informe d'autre part que le coût d'installation de nouveaux candélabres sur le secteur est potentiellement important (voir partie « *Coût estimatif de l'installation de candélabres avec réseau souterrain* »). Toutefois, il propose que soit établie une fiche de proximité destinée à évaluer le coût et la faisabilité d'une installation des candélabres sur l'espace où ils ont été démontés précédemment.

Vote du Conseil de quartier

Le Conseil de quartier vote à l'unanimité la rédaction d'une fiche de proximité. Celle-ci prévoit l'étude pour l'installation de candélabres sur la zone où ils ont été précédemment retirés ainsi que le chiffrage de ce projet d'éclairage public.

Coût estimatif de l'installation de candélabres avec réseau souterrain

- Enfouissement du réseau pour l'éclairage public par la réalisation d'une tranchée (220 mètres)
→ de 11 000 € à 33 000 € HT
- Candélabres (7 unités) → 17 500 € HT
- Total de l'opération → entre 35 000 € et 60 000 € TTC

La réalisation d'un réseau souterrain et la pose de candélabres demanderont la réalisation d'études de sol pour s'assurer de la faisabilité de ce projet.

3.4 Participation du Conseil de quartier au profit de l'association « Yaka Yalé »

Le Conseil de quartier a été sollicité par l'association « Yaka Yalé » au titre d'une participation destinée à financer l'intervention d'une compagnie musicale dans le cadre de la fête de quartier prévue le 22 juin prochain.

Le Conseil de quartier a voté à l'unanimité la demande de participation pour un montant de 500 euros.

4. Questions et informations diverses d'actualité

4.1 Mise en place d'un plan de communication pour sensibiliser à la Propreté Urbaine

Programme :

- Campagne au Cinéma par 3 spots de Jean de Niort
- Distribution de poches à déjections et cendrier de poche
- Mise en place de stands de sensibilisation envers les propriétaires de chiens

Enjeux :

M. Amaury BREUILLE explique qu'il s'agit d'un plan de prévention comportant des actions de partenariat et la distribution de fournitures (sacs pour déjections canines, cendriers de poche) destinées à améliorer la propreté urbaine. L'idée consiste à réaliser des actions de sensibilisation sur site avant d'entamer la phase de répression.

D'autre part, il est nécessaire et intéressant pour la municipalité que les Conseils de quartier soient des relais pour identifier les principaux lieux touchés par les déjections canines.

4.2 1914-1918 : Le centenaire

A l'approche du centenaire de la guerre 1914-1918, un appel est lancé pour que chacun puisse recueillir et valoriser la mémoire attachée à cet événement.

4.3 Très Grand Conseil Mondial des clowns les 7, 8 et 9 juin à Du Guesclin

4.4 Mémoires Ouvrières (3ème volet) - Week-end du 15 et 16 juin 2013 aux usines Boinot

4.5 Marché de Souché Dimanche 16 juin 2013